

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 58

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2017 (accusé de réception du 02/10/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant N° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur la station d'épuration
du Corniguel à Quimper**

Quimper Communauté a passé un marché de maîtrise d'œuvre avec la société Artelia pour des travaux sur la station d'épuration du Corniguel à Quimper. Le présent avenant a pour objet de fixer le montant du coût de réalisation des travaux

Le 22 juin 2015, Quimper communauté a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec la société Artelia pour les travaux réparatoires de l'étanchéité du dôme du digesteur et les travaux réparatoires sur le réseau de ventilation de la désodorisation de la station d'épuration du Corniguel à Quimper.

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant du coût de réalisation des travaux défini à l'article 12 du C.C.A.P. Le coût de réalisation des travaux qui résulte des marchés de travaux passé par le maître d'ouvrage est fixé à 959 471,10 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant avec la société Artelia.